



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON- SAVINA

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Plombières-lès-Dijon - Délaissés de la Lino - Acquisition d'emprises foncières sur l'Etat**

Dans le cadre de la réalisation de la liaison nord-ouest (Lino), l'Etat a acquis de nombreuses emprises foncières situées sur la commune de Plombières-lès-Dijon.

Des parcelles devenues inutiles à la construction de la Lino, ont été déclassées du domaine public par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

France Domaine a proposé à la Métropole d'exercer son droit de priorité sur vingt-trois parcelles aménagées en voirie, représentant des "délaissés" de la Lino, situées rue des Vaux Bruns, route de Dijon et chemin du Vallon.

Ces parcelles relevant de la compétence de la Métropole en matière de voirie, il est proposé l'acquisition de ces emprises foncières, libres d'occupation, d'une superficie totale de 6 729 m², cadastrés section AR nos 857 et 865, AS nos 581, 596, 603, 616, 623, 624, 625, 626, 628, 632, 636 et 639, AT nos 540, 542, 543, 546, 548, 550, 552, 554 et 556, moyennant le prix total symbolique d'un euro. IL est également proposé d'engager les formalités administratives préalables à leur incorporation dans le domaine public métropolitain.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur l'Etat représenté par France Domaine, les emprises foncières en nature de voirie situées rue des Vaux Bruns, route de Dijon et chemin du Vallon à Plombières-lès-Dijon, d'une superficie totale de 6 729 m², cadastrées section AR n°857 et 865, AS n°581, 596, 603, 616, 623, 624, 625, 626, 628, 632, 636 et 639, AT n°540, 542, 543, 546, 548, 550, 552, 554 et 556, moyennant le prix total symbolique d'un euro ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- **d'engager** les formalités administratives préalables au classement des parcelles dans le domaine public métropolitain ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN POUR : 40 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN